

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 07220

Numéro SIREN : 830 284 840

Nom ou dénomination : FINANCIERE ALAIN LELLOUCHE

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2024 sous le numéro de dépôt 42275

FINANCIERE ALAIN LELLOUCHE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 391 723 euros
Siège social : 6, rue Christophe Colomb, 75008 PARIS
830 284 840 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 23 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 23 février, à 13 heures,

Les associés de la société FINANCIERE ALAIN LELLOUCHE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis 6, rue Christophe Colomb 75008 PARIS, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain LELLOUCHE, en sa qualité de Président de la Société (ci-après « le Président »).

Madame Cathy LELLOUCHE est désignée comme secrétaire.

La société FIDUCIAIRE D'AUDIT COMPTABLE, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 3 391 723 actions sur les 3 391 723 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Prise d'acte de la démission du Directeur général, sans remplacement,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Alain LELLOUCHE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Jonathan, John, Georges LELLOUCHE

Né le 30 novembre 1983 à PARIS 8^{ème} arrondissement (75008)

De nationalité française

Demeurant 6, rue Christophe Colomb, 75008 PARIS

Monsieur Jonathan LELLOUCHE intervient aux présentes et déclare accepter les fonctions de Président et n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction, susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société JL Acquisitions de son mandat de Directeur général à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Alain LELLOUCHE

Le secrétaire
Cathy LELLOUCHE

Jonathan LELLOUCHE
« Bon pour acceptation des fonctions
de Président »